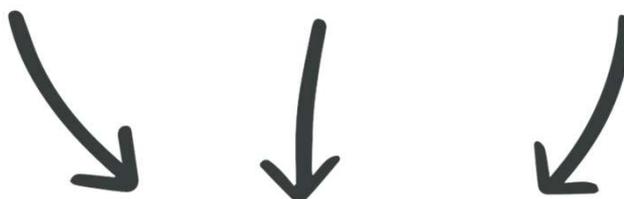


Enquête 2025 dans le cadre de l'évaluation du dispositif des Territoires Numériques Educatif (TNE)

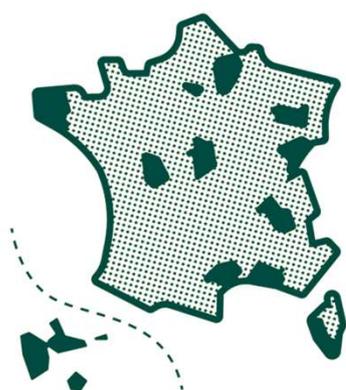
**Enseignants, référents numériques,
chefs d'établissement et inspecteurs :
votre avis compte !**

**Répondez à cette enquête pour
donner votre avis sur le numérique
éducatif et le dispositif TNE**



Enquête 2025 dans le cadre de l'évaluation du dispositif des Territoires Numériques Educatif (TNE)

Le dispositif des TNE, en bref



LES 12 DÉPARTEMENTS TNE

2020	L'Aisne Le Val d'Oise
2021	Les Bouches-du-Rhône Le Cher La Corse-du-Sud Le Doubs Le Finistère La Guadeloupe L'Hérault L'Isère La Vienne Les Vosges

Le dispositif des « Territoires Numériques Educatifs » est une **expérimentation** portée par la Banque des Territoires, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ainsi que le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), et destinée à accélérer la transformation numérique afin de garantir la continuité pédagogique et de réduire la fracture numérique. Après une phase d'expérimentation **en 2020-2021 dans deux départements** et des premiers retours d'expérience positifs, **10 nouveaux départements sont entrés dans le dispositif en 2021-2022.**

L'évaluation du dispositif TNE : quel périmètre, quel but ?

Depuis 2023, une évaluation du dispositif TNE est en cours sur les 12 territoires concernés. Elle sera menée pendant 4 ans par le groupement d'évaluateurs Verian, Edater et Education & Territoires.

Cette évaluation a pour objectif de **faire le bilan du déploiement du programme**, afin de constater les **résultats** obtenus, mais aussi d'identifier les **forces et faiblesses** du programme pour permettre son amélioration en, voire son développement sur le plan national.

L'enquête, un outil de consultation qui contribue à l'évaluation

Dans le cadre de cette évaluation, une enquête est diffusée chaque année auprès des professionnels de l'Éducation Nationale, afin que soit pris en compte leur point de vue, perceptions et retours d'expérience sur le numérique éducatif et le dispositif TNE.

Tous les professionnels de l'Éducation nationale des départements concernés sont ainsi invités à répondre à l'enquête.

Votre contribution est précieuse dans le cadre de cette évaluation !